

Règlement particulier de la compétition Eco-Tournoi Labellisé Jeune LIFB N°4 - Vitry Young Open

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

I. ARTICLE 1 : GENERALITES

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro XXXXXX et sous le nom « **Eco-Tournoi Labellisé Jeune LIFB N°4 - Vitry Young Open** ». Il se déroule les 15/16 février 2025 au Gymnase Gosnat – 4 avenue Colonel Fabien 94400 VITRY SUR SEINE sur 7 terrains.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est Brigitte VINCENT. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.
- 1.5 Le GEO principal de la compétition est Fabien JULIEN.

II. ARTICLE 2 : SERIES ET TABLEAUX

- 2.1 La compétition est ouverte aux joueurs et joueuses Jeunes dans les séries : Poussin, Benjamin, Minime, Cadet et junior avec une gestion en mode élite. Les séries cadet et junior seront regroupé ensemble. Les minibad sont acceptés en poussin. En fonction du nombre d'inscrits et dans l'optique d'optimiser les points attribués dans les catégories Benjamin, Minime et Cadet les tableaux de SH et SD seront scindés en 2 donnant ainsi les séries suivantes Ben+ et Ben-, Min+ et Min-, Cad/ju+ et Cad/Ju-. L'organisation se réserve le droit en fonction du nombre des inscrits en catégorie poussin, de scinder le SH et SD en 2 suivants des critères définis avec le juge-arbitre
- 2.2 Les joueuses et joueurs peuvent s'inscrire dans les tableaux de simple, de double ou de mixte, dans la limite de 2 tableaux. Le mode de qualification se fera en poules. Si un joueur souhaite jouer en double et n'a pas de partenaire, l'organisateur, dans la mesure du possible, lui en attribuera un. Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de 3 inscrits. En cas d'inscriptions inférieures à 6, le tableau se jouera obligatoirement en une poule unique. Le comité d'organisation pourra accepter, en cas de remplacement, une participation à trois tableaux et ce pour le bon déroulement du tournoi.
- 2.3 Le comité d'organisation se réserve le droit de supprimer des tableaux ou des séries, dans l'intérêt de la compétition, en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux, d'une ou plusieurs séries, ou bien en les regroupant.

III. ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

- 3.1 Les inscriptions seront arrêtées le 18 janvier 2025 inclus, la constitution des tableaux de simple se fera en fonction du CPPH à la date du 18/01/2025. Un mail sera envoyé aux joueurs pour les informer de leur situation. Pour le bon déroulement du tournoi, le comité d'organisation ainsi que le juge-arbitre se réservent le droit de changer la série d'inscription du joueur pendant la période d'ajustement si son classement l'exigeait. Le comité d'organisation, en accord avec le juge-arbitre, se réserve le droit de d'accorder 2 wildcards maximum par tableau pour des joueurs étrangers ou extérieur à la métropole ou joueur du club qui s'inscriraient au tournoi labellisé.

- 3.2 Une Liste d'attente ainsi que la confirmation des inscriptions seront publiées au moins à **J-28**.
- 3.3 La date du tirage au sort est fixée *au 31/01/2025*. Le CPPH sera mis à jour à cette date uniquement pour la définition des têtes de séries et le calcul de la valeur des tableaux.
- 3.4 Les inscriptions se font directement sur Badnet/Ebad. Aucune inscription ne sera prise par téléphone, par courrier ou par mail. Cela dit, en cas de difficultés lors de la phase d'inscription et pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse du tournoi vitrybadtrip@gmail.com.
- 3.5 Le règlement se fait uniquement via Badnet/Ebad.
- 3.6 Les frais d'inscription s'élèvent à 16€ pour **1 tableau**, 21€ pour **2 tableaux** et 26€ si **3 tableaux**.
- 3.7 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant d'une erreur lors de l'inscription sur les outils numériques sont supportées par le joueur et ou son club en cause.

IV. ARTICLE 4 : FORFAITS

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi **Eco-Tournoi Labellisé Jeune LIFB N°4 - Vitry Young Open** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits. Il doit prévenir et justifier son forfait auprès de l'organisateur, du JA et de la LIFB (forfait@lifb.org)
- 4.2 Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction.
- 4.3 Un joueur inscrit sur 2 tournois le même week-end est passible de sanction si ce dernier a bien reçu des confirmations de la prise en compte de son ou ses inscription(s) au plus tard à **J-28** et n'a pas fait de démarche pour se désinscrire surau moins sur l'un deux avant les tirages au sort.
- 4.4 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit (mail) à l'organisateur, au JA et à la LIFB, dans les plus brefs délais.
📧 si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
📧 si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.5 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

V. ARTICLE 5 : DEROULEMENT

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact renseigné numériquement (badnet). En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont les CBX Red.
- 5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matchs est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **4 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Tout volant touchant la structure sera déclaré faute en jeu et au service. Les règles à propos des volants touchant les obstacles se situant au-dessus des terrains seront définis lors du briefing du juge-arbitre en début de compétition.
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers techniques, les officiels techniques et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain en cours de match, sauf aux arrêts prévus à cet effet.
- 5.12 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.13 La participation au tournoi **Eco-Tournoi Labellisé Jeune LIFB N°4 - Vitry Young Open** requiert la lecture et l'acceptation de cerèglement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.14 Droit à l'image : dans le cadre de la compétition, les joueurs seraient susceptibles d'être pris en photo pour une publication sur le site internet du club, de la ville, voire sur d'autres sites de badminton (LIFB, Badzine...). Sans avis contraire écrit et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaudrait acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur.
- 5.15 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.
- 5.16 Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi.
- 5.17 Tout joueur en arrêt de travail pour des raisons médicales ne pourra participer au tournoi pendant la durée de son arrêt.
- 5.18 Toute participation implique l'adoption du présent règlement. Le comité d'organisation du tournoi de Vitry/Seine remercie par avance tous les participants qui, en observant scrupuleusement ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite de ce tournoi pour la satisfaction de tous.

